



## Les 10 règles de la forêt

BONNE VENUE en FORET

1.

La forêt et ses habitants apprécient les randonneurs, joggeurs et skieurs qui utilisent les sentiers et pistes existants.



2.

3.



Cavaliers, utilisez les routes et les chemins, pas les sentiers pédestres ! Le martellement répété des sabots défoncé le sol humide et transforme les chemins en bouibiers.

4.



Vous appréciez la forêt et ses grands espaces sans traces désagréables : emportez vos déchets !

Vous qui accédez à la forêt en voiture, 4x4, moto, VTT : utilisez uniquement les routes et chemins carrossables (représentés par au moins un trait continu sur les cartes nationales). Pour autant qu'ils ne soient pas interdits à la circulation.

Tout doux... la visibilité est limitée et les chemins étroits : vous pouvez vous trouver nez-à-nez avec un chevreuil, mais aussi avec un camion de transport de bois ! Parquez à une distance suffisante des places de chargement de bois.

Voici 10 règles pour vous rendre heureux, vous et la forêt.

5.



Gardez toujours le contrôle de votre chien, son instinct de chasse est vite réveillé par les habitants des fourrés!

6.



Amis des fleurs et des petits fruits champignonneurs : vous êtes servis ! Ouvrez les yeux et les narines, admirez la flore et... modérez vos cueillettes !

7.



En forêt, le silence est d'or. écoutez le bourdonnement des insectes, la brise dans les feuilles et les conversations des lutins ! Passez en silence...

8.



Pas de feu en forêt ! Les flammes peuvent détruire en quelques instants ce que la nature a mis des siècles à créer.

9.



Pour votre sécurité, sachez que les coupes de bois sont très dangereuses, même en l'absence de bûcherons (chutes d'arbres ou de branches). Respectez la signalisation mise en place et les avertissements du service forestier !

10.



La forêt n'est pas un «parc» sans danger. Les vents violents, la neige et la foudre malmenent les arbres. Un conseil : évitez la forêt lorsque la météo est mauvaise !

Pour toute autre information (ramassage de bois, brochures sur la forêt et organisations diverses), le Service Forêts Faune Nature de l'Etat de Vaud se tient volontiers à votre disposition.

**BONNE BALADE**